Informations de base

2021/2204(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AFET Affaires étrangères	NEUMANN Hannah (Greens/EFA)	26/05/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive OCHOJSKA Janina (EPP) GLUCKSMANN Raphaël (S&D) CSEH Katalin (Renew) KANKO Assita (ECR) URBÁN CRESPO Miguel (The Left)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Service européen pour l'action extérieure	BORRELL FONTELLES Josep

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/02/2023	Vote en commission		
17/02/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0034/2023	Résumé
15/03/2023	Débat en plénière		
16/03/2023	Décision du Parlement	T9-0086/2023	Résumé
16/03/2023	Résultat du vote au parlement		
16/03/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2204(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/07479

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE736.464	24/10/2022	
Amendements déposés en commission		PE738.617	21/11/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0034/2023	17/02/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0086/2023	16/03/2023	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	05/07/2023	COHOM Delegates
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	11/10/2022	Maria Ressa, Nobel Peace Prize laureate
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	20/09/2022	Division for Human Rights, European External Action Service
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	31/05/2022	Front Line Defenders
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	30/05/2022	Head of Unit Gender, Human Rights and Democratic Governance, European Commission
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	12/05/2022	Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI)
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	24/04/2022	Former UN Special Rapporteur on the situation of human rights defenders
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	07/04/2022	International Civil Society Action Network (ICAN)
NEUMANN	Rapporteur			Front Line Defenders

Hannah	(e)	AFET	07/04/2022	Several Human Rights Defenders cooperationg with Front Line Defenders
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	22/03/2022	EU Ambassador to Afghanistan
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	10/02/2022	Mary Lawlor, UN Special Rapporteur for human rights defenders
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	10/02/2022	EU Special Representative for Human Rights
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	02/02/2022	Working Party on Human rights (COHOM)
NEUMANN Hannah	Rapporteur (e)	AFET	07/12/2021	11.11.11, Koepel van Internationale Solidariteit Amnesty International Limited Brot für die Welt Center for Reproductive Rights, Inc. Front Line Defenders Global Witness Heinrich Böll Stiftung e.V. Human Rights House Foundation STI International Dalit Solidarity Network International Federation for Human Rights Open Society European Policy Institute Peace Brigades International Protection International World Organisation Against Torture

Orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme

2021/2204(INI) - 17/02/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Hannah NEUMANN (Verts/ALE, DE) sur les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme.

Les députés rappellent que les défenseurs des droits de l'homme sont des alliés essentiels des efforts déployés par l'Union pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit et prévenir les conflits dans le monde entier. Il est donc dans l'intérêt essentiel de l' Union et de ses États membres de soutenir leurs activités et de les protéger.

Évaluation globale du cadre stratégique de l'Union

Les députés se félicitent du cadre d'action de l'Union en faveur des défenseurs des droits de l'homme, qui s'est développé au cours des vingt dernières années et s'est articulé autour des lignes directrices adoptées en juin 2004 et révisées en 2008. Ils estiment toutefois que **l'application globale des lignes directrices par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission et les États membres a été inégale**, qu'elle s'est principalement concentrée sur des mesures réactives, qu'elle manque de cohérence dans la mise en œuvre globale de la stratégie et qu'elle se caractérise par une visibilité insuffisante de l'action de l'Union et des canaux de soutien aux défenseurs des droits de l'homme.

L'Union est invitée à **renforcer son cadre politique** en matière de développement des droits de l'homme en mettant en pratique des actions continues, concrètes et efficaces dans les pays tiers, en particulier dans ses relations avec les régimes autoritaires et dans les lieux avec lesquels l'Union et ses États membres ont conclu des accords d'association, de commerce, d'investissement ou de coopération, ou ont des intérêts commerciaux, énergétiques, sécuritaires, migratoires et autres importants.

Équipe Europe - Travailler ensemble pour un impact maximal

Le rapport demande à l'Union de mettre en œuvre une véritable approche de l'équipe Europe à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, en encourageant les États membres qui ne sont pas encore actifs sur les questions liées au développement des droits de l'homme à élaborer une stratégie et un cadre d'action spécifiques. Il demande **une plus grande cohérence et une approche stratégique globale**, ainsi qu'un engagement personnel ferme du vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et de son bureau pour garantir la mise en œuvre cohérente des lignes directrices dans toutes les délégations.

Mettre davantage l'accent sur la prévention et les besoins de financement

Les députés se félicitent de la contribution financière substantielle et en augmentation constante de l'Union au soutien des défenseurs des droits de l' homme dans le monde entier. Ils appellent de leurs vœux un **saut qualitatif vers une approche plus globale à long terme** visant à assurer la sécurité intégrale de communautés entières mobilisées pour défendre leurs droits. Ils invitent les délégations de l'Union à faciliter la constitution et le financement des réseaux et des mouvements locaux et régionaux de défenseurs des droits de l'homme.

Le rapport souligne qu'il importe de **placer la protection des défenseurs des droits de l'homme au cœur de l'engagement politique** et de l'action diplomatique de l'Union vis-à-vis des pays tiers. La Commission et les États membres devraient donner la priorité: i) à l'identification systématique des alliés clés au sein des autorités et établissements de pays tiers, ii) à un soutien financier accru en faveur de la mise en place et du renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme et iii) au renforcement de la législation et des politiques nationales relatives aux défenseurs des droits de l'homme.

Les députés demandent une nouvelle fois à la Commission de s'abstenir strictement d'apporter un soutien budgétaire aux gouvernements de **pays tiers responsables de violations généralisées des droits de l'homme** et de répression des défenseurs des droits de l'homme.

Nouveaux défis

Le rapport préconise, entre autres i) de mettre en œuvre les lignes directrices en tenant compte de la dimension relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, ii) d'aborder la protection du climat comme une question à part dans le cadre de sa politique relative aux défenseurs des droits de l'homme, iii) d'intégrer la violence à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme dans sa politique de gestion des crises, iv) de donner la priorité à la lutte contre l'utilisation abusive des technologies de surveillance dans le but de compromettre le travail des défenseurs des droits de l'homme, v) d'intégrer la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme, en particulier des représentants syndicaux et des défenseurs des terres, des droits des peuples autochtones et de l'environnement, dans sa directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité et dans ses accords et instruments commerciaux.

Le rapport souligne que les **visas** sont un outil de protection essentiel et que, pour aider efficacement les défenseurs des droits de l'homme en danger, la Commission devrait agir de sa propre initiative pour instaurer un système européen de visas à entrées multiples pour ces défenseurs.

Supervision et soutien pratique du Parlement européen

Le rapport souligne qu'en tant que membre à part entière de l'équipe Europe, le Parlement devrait être pleinement intégré dans la politique de l'Union en matière de défenseurs des droits de l'homme.

Le Parlement devrait décider de renforcer la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment par: l'adoption d'un **nouveau cadre stratégique du Parlement européen** sur le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, un dialogue plus systématique avec les défenseurs des droits de l'homme de tous ses organes compétents et l'organisation d'une réunion annuelle avec les défenseurs des droits de l'homme par chaque délégation interparlementaire et les commissions des affaires extérieures.

Changements institutionnels et politiques nécessaires

Le rapport demande entre autres :

- la désignation par chaque délégation interparlementaire d'un point de contact pour les droits de l'homme parmi les membres de son bureau;

- l'évaluation complète de l'action de l'Union en faveur des défenseurs des droits de l'homme dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, prévu pour juin 2023;

- la mise à jour les lignes directrices compte tenu de l'évolution des défis et des risques auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l'homme, en particulier la transformation numérique et les menaces en ligne;

- l'amélioration de la communication et la transparence sur la mise en œuvre des lignes directrices;

- la possibilité de renforcer la présence de l'Union dans tous les pays soulevant de graves préoccupations quant aux droits de l'homme.

Le rapport invite le SEAE et la Commission à consulter systématiquement les représentants de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme avant tout dialogue sur les droits de l'homme.

Orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme

2021/2204(INI) - 16/03/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 400 voix pour, 43 contre et 86 abstentions, une résolution sur les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme.

Le Parlement a rappelé que les défenseurs des droits de l'homme sont **des alliés essentiels** des efforts déployés par l'Union pour protéger et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit et prévenir les conflits dans le monde entier. Il est donc dans l'intérêt essentiel de l'Union et de ses États membres de soutenir leurs activités et de les protéger.

Évaluation globale du cadre stratégique de l'Union

Les députés se sont félicités du cadre d'action de l'Union en faveur des défenseurs des droits de l'homme, qui s'est développé au cours des vingt dernières années et s'est articulé autour des **lignes directrices** adoptées en juin 2004 et révisées en 2008. Ils ont toutefois estimé que l'application globale des lignes directrices par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission et les États membres **a été inégale**, qu'elle s'est principalement concentrée sur des mesures réactives, qu'elle manque de cohérence dans la mise en œuvre globale de la stratégie et qu'elle se caractérise par une visibilité insuffisante de l'action de l'Union et des canaux de soutien aux défenseurs des droits de l'homme.

Soulignant que la dimension des défenseurs des droits de l'homme reste encore à **intégrer dans l'ensemble de l'action extérieure de l'Union** de manière systématique et cohérente, le Parlement a invité l'Union à renforcer son cadre politique en matière de développement des droits de l'homme en mettant en pratique des actions concrètes dans les pays tiers, en particulier dans ses relations avec les régimes autoritaires et dans les lieux avec lesquels l'Union et ses États membres ont conclu des accords d'association, de commerce, d'investissement ou de coopération, ou ont des intérêts commerciaux, énergétiques, sécuritaires, migratoires et autres importants.

Équipe Europe - Travailler ensemble pour un impact maximal

La résolution a demandé à l'Union de mettre en œuvre une véritable approche de l'équipe Europe à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, en encourageant les États membres qui ne sont pas encore actifs sur les questions liées au développement des droits de l'homme à élaborer **une stratégie et un cadre d'action spécifiques**. Une approche, selon laquelle l'ensemble des institutions et acteurs de l'Union, y compris le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, ainsi que les États membres, travailleraient ensemble à la mise en œuvre des lignes directrices, s'avérerait efficace pour lutter contre le recul mondial des droits de l'homme et de la démocratie.

L'Union est invitée à **renforcer ses capacités institutionnelles**, tant à Bruxelles que dans les délégations, afin de pouvoir réagir de manière adéquate à la détérioration de l'environnement dans lequel évoluent les défenseurs des droits de l'homme.

Mettre davantage l'accent sur la prévention et les besoins de financement

Le Parlement a souligné qu'il importe de placer la protection des défenseurs des droits de l'homme **au cœur de l'engagement politique et de l'action diplomatique de l'Union** vis-à-vis des pays tiers. La Commission et les États membres devraient donner la priorité:

- à l'identification systématique des alliés clés au sein des autorités et établissements de pays tiers,

- à un **soutien financier accru** en faveur de la mise en place et du renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme,

- au renforcement de la législation et des politiques nationales relatives aux défenseurs des droits de l'homme,

- à la promotion de campagnes, de réseaux et de structures nationaux visant à soutenir efficacement la protection des défenseurs des droits de l' homme,

- aux efforts visant à encourager les gouvernements à consacrer un financement suffisant à la protection des défenseurs des droits de l'homme,

- à l'aide à la mise en place de mécanismes indépendants permettant de lutter contre le climat d'impunité associé aux violations dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme,

- à la promotion de la formation des défenseurs des droits de l'homme sur des questions telles que le signalement des violations des droits de l' homme et des attaques à leur encontre.

Les députés ont demandé une nouvelle fois à la Commission de s'abstenir strictement d'apporter un soutien budgétaire aux gouvernements de pays tiers responsables de violations généralisées des droits de l'homme et de répression des défenseurs des droits de l'homme.

Nouveaux défis

La résolution a préconisé, entre autres i) de mettre en œuvre les lignes directrices en tenant compte de la dimension relative à **l'égalité entre les femmes et les hommes**, ii) d'aborder la **protection du climat** comme une question à part dans le cadre de sa politique relative aux défenseurs des droits de l'homme, iii) d'intégrer la **violence** à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme dans sa politique de gestion des crises, iv) de donner la priorité à la lutte contre l'utilisation abusive des **technologies de surveillance** dans le but de compromettre le travail des défenseurs des droits de l' homme, v) d'intégrer la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme, en particulier des représentants syndicaux et des **défenseurs des terres**, des droits des peuples autochtones et de l'environnement, dans sa directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité et dans ses accords et instruments commerciaux.

La résolution a souligné que les **visas** sont un outil de protection essentiel et que, pour aider efficacement les défenseurs des droits de l'homme en danger, la Commission devrait agir de sa propre initiative pour instaurer un système européen de visas à entrées multiples pour ces défenseurs.

Supervision et soutien pratique du Parlement européen

Le Parlement a réaffirmé son engagement à jouer **un rôle de premier plan** dans l'élaboration et le renforcement de l'action de l'Union en faveur des défenseurs des droits de l'homme, notamment par ses résolutions et débats d'urgence en plénière, les travaux de sa sous-commission «droits de l' homme», en particulier ses rapports et ses auditions, ses missions dans les pays tiers et les organisations internationales et régionales, ainsi que son prix Sakharov annuel.

Le Parlement a décidé de renforcer la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment par: l'adoption d'un **nouveau cadre stratégique du Parlement européen** sur le soutien aux défenseurs des droits de l'homme, un dialogue plus systématique avec les défenseurs des droits de l'homme de tous ses organes compétents et l'organisation d'une réunion annuelle avec les défenseurs des droits de l'homme par chaque délégation interparlementaire et les commissions des affaires extérieures.

Changements institutionnels et politiques nécessaires

Le Parlement a demandé entre autres :

- une évaluation complète de l’action de l’Union en faveur des défenseurs des droits de l’homme dans le cadre de l’examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d’action 2020-2024 en faveur des droits de l’homme et de la démocratie, prévu pour juin 2023;

- la mise à jour les lignes directrices compte tenu de l’évolution des défis et des risques auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de l’ homme, en particulier la transformation numérique et les menaces en ligne;

- l’amélioration de la communication et la transparence sur la mise en œuvre des lignes directrices;

- la possibilité de renforcer la présence de l’Union dans tous les pays soulevant de graves préoccupations quant aux droits de l’homme.

Le Parlement a invité le SEAE et la Commission à consulter systématiquement les représentants de la société civile et les défenseurs des droits de l’ homme avant tout dialogue sur les droits de l’homme.